



PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de LA TREMBLADE

Il sera procédé du **lundi 2 novembre 2020 au mercredi 2 décembre 2020 inclus**, soit une durée de 31 jours, dans la commune de La Tremblade à une enquête publique relative à la déclaration de projet d'intérêt général emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de La Tremblade en vue du projet d'extension de la vinairerie Burg.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Communauté d'Agglomération Royan Atlantique – 107 avenue de Rochefort – 17 201 ROYAN cedex- 05 46 22 19 20.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique "publications/consultations du public"). Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr . Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un accès gratuit au dossier est prévu sur un poste informatique à la préfecture au 38 rue Réaumur 17000 La Rochelle où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur rendez-vous pris auprès du bureau de l'environnement – 05 46 27 43 00 .

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de La Tremblade, siège de l'enquête où ils pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture du public. Dans ce lieu, un registre à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sera mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations.

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur Dominique BICHON, commissaire enquêteur, à la mairie de La Tremblade : 23 rue de la seudre – BP 60 130 – 17 390 LA TREMBLADE et seront annexées au registre. Elles seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, en mairie de La Tremblade, siège de l'enquête dans les conditions suivantes :

Lundi 2 novembre 2020 : 8h45 – 12h

Mardi 10 novembre 2020 : 13h30 – 17h15

Jeudi 19 novembre 2020 : 8h45 – 12h

Vendredi 27 novembre 2020 : 13h30 – 17h15

Mercredi 2 décembre 2020 : 13h30 - 17h15

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier, lors du dépôt des observations sur le registre ou lors des permanences avec le commissaire enquêteur.

Pour les contributeurs qui ne souhaiteraient pas se déplacer

- Un registre d'enquête dématérialisé est mis en place sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/2175>

Le commissaire enquêteur remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le dossier de mise en compatibilité, éventuellement modifié, complété par le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur et par le procès verbal de l'examen conjoint est soumis à l'organe délibérant de l'Établissement Public de Coopération Intercommunal pour approbation de la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de La Tremblade.

Copie des rapport et conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement), et en mairie de La Tremblade pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.